

Internet des MSA

Période du 01/08/2022 au 05/08/2022

Salarié : JOEL CLAUDE DANY BLONDEAUX

Nom de naissance :	BLONDEAUX	M. JOEL CLAUDE DANY BLONDEAUX
Date de naissance :	15/09/1981	Adresse : 10 PLACE DE LA REPUBLIQUE
Sexe :	Masculin	21700 NUITS ST GEORGES
N° sécurité sociale :	1810971014023	
Département de naissance :	071-SAONE-ET-LOIRE	
Commune de naissance :	AUTUN	
Pays de naissance :	FRANCE	
Nationalité :	FRANÇAISE	

Employeur: DOMAINE A.F.GROS N° SIRET : 38396734600016

Activité :	1100 exploitation agricole
Unité de Gestion :	2
Nature d'activité sélectionnée :	58 viticulture hors contrat vendanges
Adresse :	LA GARELLE GDE RUE 21630 POMMARD
Personne à contacter :	ANNE FRANCOISE PARENT GROS
Adresse e-mail :	annie.moreau@andrebt.com
N° Téléphone :	

Contrat à Durée Déterminée :

Type du CDD :	Contrat saisonnier pour les travaux de VIGNES	
Emploi occupé :	Vignes	
Convention collective :	N583 - Idcc 7024 ccn de production agricole et cuma du 15/09/2020	
Palier :	PAL1	
Niveau/coefficient hiérarchique :	1	
Salaires horaires brut :	10.85 EUR	
Caisse de retraite complémentaire :	AGRICA	
Heures complémentaires éventuelles (pour les CDD à temps partiel) :	0.00	
Lieu de travail identique à l'adresse de l'établissement.		
Département de travail :	021-COTE-D'OR	Commune de travail : POMMARD
Autres éléments de rémunération :		
Nombre de jours travaillés :	5 jours	Nombre de jours non travaillés : 0 jours
Fin de contrat CDD		Montant SMIC RDF Mensu : 387.45 EUR

Internet des MSA

	Nombre		Montant		Total	
Heures normales 1 :	35.00	x	11.07		387.45	
Nombre total d'heures :	35.00		sous-total		387.45	A
Base de calcul de l'indemnité de fin de contrat (cumul des salaires bruts depuis le début du contrat)					3805.20	A1
Indemnité de fin de contrat (A1 x 0.000 %)					0.00	A2
Sous-total (A + A2)					387.45	B
Indemnité congés payés (B x 10.000 %)					38.75	C
Rémunération totale brute (B + C)					426.20	D
				Taux cotisations		Montant
Cot. MSA, chômage, retraite complémentaire, prévoyance, AGFF, CSG déductible :	426.20	x	18.800	=	80.13	E
Réajustement (hors plafond) :	0.00	x	0.000	=	0.00	E1
Complémentaire santé part ouvrière :				=	0.00	E2
CRDS et CSG non déductibles :	426.20	x	2.868	=	12.22	F
CSG déductible Versement santé ou complémentaire santé: part patronale	0.00	x	6.800	=	0.00	F1
CSG non déductible sur les heures supplémentaires :	0.00	x	9.700	=	0.00	F2
			Nombre		Montant unitaire	Montant
Prestations en nature 1 :	0	x	0.00	=	0.00	H
Prestations en nature 2 :	0	x	0.00	=	0.00	I
Versement non soumis à cotisations :				+	0.00	J
Versement santé :				+	0.00	J1
Indemnités (+) :				+	0.00	K
Déductions (-) :				-	0.00	L
Acompte (-) :				-	0.00	M
Complémentaire santé part patronale :				=	0.00	O
Salaire net imposable avant calcul du PAS * :					346.07 EUR	
Prélèvement à la source (PAS), assiette = 346.07 EUROS, taux de 0.00% :					0.00 EUR	Z
Salaire net à payer hors PAS (D-E+E1-E2-F-F1-F2-H-I+J+J1+K-L-M) :					333.85 EUR	
Salaire net à payer suite à déduction du PAS (D-E+E1-E2-F-F1-F2-H-I+J+J1+K-L-M-Z) :					333.85 EUR	

* D-E+E1-E2-F1+J1+O - Heures sup/compl

Le PAS est un acompte qui n'exonère pas la déclaration traditionnelle.

Pour toute information concernant le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, contactez l'administration fiscale, sur www.impots.gouv.fr ou par téléphone au 0809 401 401 (service gratuit + coût de l'appel)
Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr

Ce bulletin doit être conservé :

- sans limitation de durée pour le salarié ;
- durant 5 ans pour l'employeur.

Date, signature et cachet de l'employeur
SAS DOMAINE AF GROS
 5 Grande Rue - 21630 Pommard
 SIRET 383 967 346 00016
 T.V.A. FR 84 383 967 346